

La Municipalité d'Ormont-Dessus au Conseil communal

1865 LES DIABLERETS

Préavis municipal n°11-2017, relatif à une demande de crédit pour des travaux liés au déploiement du réseau WIFI au Collège des Diablerets

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le Collège des Diablerets accueille les enfants de notre Commune durant les premières années de leur scolarité. En 2003, la création d'une classe supplémentaire sous les combles, ainsi que l'aménagement du bâtiment ont été les derniers travaux conséquents exécutés.

Ainsi une huitantaine d'élèves de 1P à 6P sont répartis dans les six classes à disposition.

Depuis la création en 2011 de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin (AISOL), les frais liés à l'entretien ou à la rénovation des bâtiments scolaires sont à charge de chaque Commune, alors que le mobilier et installations mobiles sont à charge de l'AISOL et les coûts sont répartis au nombre d'élèves de chacune des trois Communes.

But du préavis

La construction du Collège d'Aigremont au Sépey avec une voie pré-gymnasiale et du Collège du Suchet à Leysin permet d'offrir aux élèves, une technologie à la pointe de la formation. Ainsi, environ 350 des 550 élèves de l'ESOL bénéficient, entre autres, de tableaux interactifs qui remplacent les craies et tableaux noirs qui nous ont accompagnés pendant plusieurs décennies.

Dans le concept de l'AISOL, il est essentiel qu'au sein d'un même établissement, tous les élèves bénéficient d'outils pédagogiques similaires. Cette stratégie a été présentée et acceptée lors de la séance du 7 juin 2017 du Conseil Intercommunal de l'AISOL, composé de Conseillers communaux et des Syndics des 3 Communes. Dès lors, la modernisation de l'équipement des Collèges primaires du Sépey et des Diablerets est donc prioritaire. Cette technologie nécessite néanmoins certains investissements logistiques tels que câblage, mise en réseau, supports muraux, à charge des Communes propriétaires. Les tableaux interactifs, quant à eux, seront financés par l'AISOL et l'amortissement de ces investissements sera à charge des Communes associées, réparti au nombre d'élèves.

Compte tenu de ce qui précède, afin de permettre la pose des tableaux interactifs dans toutes les classes du Collège des Diablerets, la Municipalité doit mettre en place un nouveau réseau Wifi et raccordement électrique, en corrélation avec les normes sécuritaires imposées par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire de l'Etat de Vaud (DGEO).

Financement

Le coût des travaux se présente donc comme suit :

Total de l'investissement (y.c. TVA)	CHF	40'000.00
	0115	401000.00
Divers et imprévus	CHF	2'000.00
Fourniture, pose et raccordement des bases Wifi et essais	CHF	8'000.00
(tableaux, bornes, imprimantes, etc.)		
Fourniture et pose de prises électriques pour la mise en réseau	CHF	30'000.00

Conclusions

La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts dans le domaine scolaire et, au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

Vu le préavis municipal n°11-2017, relatif à une demande de crédit pour des travaux liés au déploiement du réseau WIFI au Collège des Diablerets;

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux susmentionnés au Collège des Diablerets;
- 2. De lui octroyer à cet effet, un crédit de **CHF 40'000.00**, à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, de procéder à l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat ;
- 3. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant au maximum sur 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

C. Fuhrer

h Grobéty

Déléguée de la Municipalité à disposition : Mme Nicole Tougne-Genillard